

Responsabilités et exigences de l'emploi

Sommaire de l'emploi (Conseiller(ère) Santé et sécurité au travail II)

Soutenir les conseillers (Santé, Gestion des invalidités, Conditions de travail), partenaires d'affaires RH et cadres opérationnels à prévenir et à gérer les problèmes de santé psychologique au travail et leurs impacts afin de contribuer à améliorer une présence performante et un climat de travail sain.

Lieu de travail: 75, Boulevard René Lévesque Ouest 7^e étage, Montréal, H2Z 1A4

Principales responsabilités

- Participer à l'établissement de diagnostics et de plans d'action sur des aspects de l'environnement du travail à l'origine de certains problèmes relationnels, de comportements, de climat de travail, d'engagement, d'absentéisme, de performance
- Conseiller sur les enjeux et impacts des employés en difficulté ou présentant des traits de personnalité complexe
- Offrir des conseils spécialisés pour une prise en charge efficace d'enjeux relationnels complexes, de défis d'absentéisme et d'engagement
- Soutenir le développement d'habiletés conseil ou de gestion pour intervenir dans des situations comportant des défis relationnels ou de comportements
- Recommander et contribuer à implanter des moyens destinés à maintenir ou à améliorer la santé psychologique et faciliter la réadaptation des employés
- Concevoir et développer des outils de gestion et d'intervention efficaces pour prévenir et gérer les problèmes de santé psychologique et leurs impacts
- Concevoir et animer des ateliers de formation en matière de santé psychologique au travail destinés aux conseillers et aux gestionnaires
- Recommander les actions à privilégier dans des situations de crise et soutenir leur mise en œuvre
- Participer à des projets ou des mandats à titre d'expert en santé psychologique au travail

Exigences

- Détenir un diplôme universitaire de premier cycle en psychologie, gestion des ressources humaines, orientation ou travail social
- Détenir un diplôme de 2^e cycle dans un domaine pertinent ou être membre de l'ordre des psychologues du Québec constituerait un atout
- Posséder une expérience pertinente (4 ans à 7 ans) en santé psychologique au travail
- Posséder une bonne expérience du rôle conseil auprès de cadres opérationnels dans des domaines de la psychologie du travail
- Avoir de bonnes connaissances des processus ressources humaines (développement des compétences, gestion de la performance, gestion des invalidités, plaintes)
- Avoir démontré la capacité d'établir et de maintenir des relations de confiance avec divers intervenants internes
- Posséder une connaissance des enjeux et des objectifs opérationnels de la Direction santé et sécurité